

**CONTRAT PEDAGOGIQUE
ETUDIANT ENTREPRENEUR – CREATION D'ENTREPRISE
Année universitaire 20..-20..**

ENTRE

Université Côte d'Azur,
Dont le siège est situé 28, avenue de Valrose, Grand Château, BP 2135 - 06103 NICE cedex 2
Représentée par son Président : Monsieur Jeanick BRISSWALTER,
Composante : **Institut d'Administration des Entreprises**
Adresse : Campus Saint-Jean d'Angély, 5, rue du 22^{ème} B.C.A., 06300 Nice

Ci-après dénommée « IAE »

ET

N° d'étudiant : /_____
Nom : _____ Prénom : _____
Sexe : F M né(e) le : /_____
Adresse : _____
Tél : _____ E-mail : _____

Ci-après dénommé « ETUDIANT »

Inscrit dans le diplôme :

Volume horaire de la Formation ou du cursus suivi dans l'Établissement d'Enseignement Supérieur (Annuel ou Semestriel) :

Vu les dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Education

Vu les articles L 412-8, D 412-4 et D 412-5-1 et suivants du Code de la sécurité sociale

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1. Objet du contrat pédagogique

Le présent contrat règle les rapports de l'établissement d'enseignement et de l'étudiant et notamment l'acquisition de compétences liées à l'expérience professionnelle nécessaire pour la validation de son diplôme.

2. Objectif du contrat pédagogique

Dans le cadre de sa mise en situation en milieu professionnel, l'étudiant veille à acquérir des compétences professionnelles et mettre en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Il met en perspective les missions qui lui sont confiées avec le projet pédagogique défini par l'Université.

3. Suivi de l'étudiant

L'étudiant est placé sous la **responsabilité pédagogique** de :

L'étudiant sera accompagné dans son projet de création d'entreprise par le **PÉPITE PACA-EST**. **PÉPITE PACA-EST** est un dispositif lancé en juin 2014 en réponse à l'appel à projets du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il s'adresse à l'ensemble des étudiants, jeunes diplômés et chercheurs souhaitant être formés à l'entrepreneuriat et l'innovation, accompagnés et aidés dans leur projet.

La période de travail et les tâches réalisées par l'étudiant sont jugées par l'IAE équivalentes au stage requis pour la validation du cursus pédagogique.

3. Evaluation de l'étudiant

L'évaluation du stage en entreprise sera remplacée par une évaluation par le **PÉPITE PACA-EST** du travail effectué par l'étudiant au sein de son entreprise.

Un calendrier de présence hebdomadaire ou mensuelle **obligatoire** sera fixé et communiqué à l'étudiant par le **PÉPITE PACA-EST**.

Pour les Masters à finalité professionnelle, la période au sein de l'entreprise, encadrée par le Tuteur pédagogique (enseignant de la formation) et le **PÉPITE PACA-EST**, donnera lieu à la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

L'étudiant sera évalué par le Tuteur pédagogique et les membres du Jury sur le mémoire/rapport écrit et sur la soutenance orale (si les Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation le prévoient).

4. Sujet du mémoire

Le sujet du mémoire, fixé en accord avec le référent pédagogique nommé ci-dessus, est le suivant :

.....
.....

5. Annexes

Extrait KBIS le cas échéant.

A Nice, le :

Le Tuteur pédagogique

L'étudiant

Le Président